

# CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

PARCOURS D'ÉTUDES 2021-2022 | CYCLE SUPÉRIEUR DE  
FORMATION MUSICALE

## PARCOURS D'ÉTUDES

2021-2022

## CYCLE SUPÉRIEUR DE FORMATION MUSICALE

### CATÉGORIE

2<sup>e</sup> discipline principale

### PROFESSEURS

Intervenants

### DURÉE DES ÉTUDES

1 an (2<sup>e</sup> année possible en cas de non-obtention du prix en fin de 1<sup>re</sup> année)

### OBJECTIFS

Ce cours est consacré au développement de compétences techniques (lecture, rythme, audition, relevés...), analytiques et culturelles relevant de la formation musicale comme spécialité.

Il s'adresse aux élèves des conservatoires classés par l'État, des Pôles Supérieurs d'enseignement musical et des deux CNSMD, désireux de se spécialiser dans la discipline formation musicale en vue de s'orienter vers l'enseignement de cette discipline. L'objectif est de préparer notamment la poursuite des études en formation diplômante (que ce soit pour le diplôme d'État ou le Certificat d'aptitude). Il s'adresse également aux enseignants déjà en activité souhaitant s'engager dans une démarche de formation continue.

Organisation pédagogique : 4 heures de cours hebdomadaires, le samedi (11h-13h et 14h30-16h30)

Temps de travail personnel : 4 à 6 heures hebdomadaires

### CONTENU

Les domaines classiques de la formation musicale (relevés, chant/intonation, rythme, lecture, analyse) seront abordés à travers l'exploration d'un répertoire large et diversifié, comprenant la musique savante occidentale du Moyen Âge à nos jours, les musiques de tradition orale, le jazz et les musiques actuelles amplifiées, la chanson traditionnelle. Par ailleurs, le processus d'enseignement-apprentissage sera articulé autour de quatre axes complémentaires :

#### A. Participation active

Une part importante des activités réalisées durant les cours consistera en des mises en situation musicale par petits groupes ou en classe entière. Ces réalisations, dans lesquelles le piano occupera une place prépondérante, seront en partie préparées individuellement en amont du cours. Il sera également demandé aux étudiants de prendre en charge la conduite de certaines activités afin d'appréhender la dimension artistique et musicale inhérente à toute démarche de transmission.

#### B. Différenciation pédagogique

Les répertoires seront travaillés dans tous les aspects d'un vécu musical diversifié, que ce soit par l'écoute, la voix, le geste instrumental, la direction, la mise en mouvement et en espace, la polyrythmie corporelle, l'invention, etc. L'objectif est de favoriser une appropriation durable des éléments techniques, tout en questionnant la complémentarité des voies d'apprentissage.

#### C. Initiation à la recherche de répertoire

La recherche de répertoire est une compétence centrale du musicien en général, et du professeur de formation musicale en particulier, désireux de proposer des supports riches et variés, de tous styles et de toutes époques, adaptés aux caractéristiques des élèves ainsi qu'aux objectifs d'apprentissage. A ce titre, la médiathèque Hector Berlioz du CNSMDP sera un espace de travail privilégié.

# CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

## PARCOURS D'ÉTUDES 2021-2022 | CYCLE SUPÉRIEUR DE FORMATION MUSICALE

### D. Collaboration et autonomie

Afin de favoriser différents modes de construction des savoirs et savoir-faire, les étudiants seront placés en situation de collaboration selon une démarche de projet, invitant à la prise d'initiative, à l'apprentissage entre pairs, au partage de ressources notamment informatiques et numériques, et au développement de capacités métacognitives. Ces compétences permettront aux étudiants de développer des formes de pratique artistique autonome et de construire des parcours professionnels épanouissants.

### CONCOURS D'ENTRÉE

Limite d'âge : aucune

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Dates d'inscription : du 4 avril au 2 juin 2022, uniquement sur Internet : [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)

Pour être autorisés à présenter les épreuves d'admissibilité, les candidats doivent se trouver dans au moins une des quatre situations suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'Études Musicales (DEM) obtenu dans la discipline formation musicale
- suivre ou avoir suivi un Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) dans la discipline formation musicale
- être ou avoir été étudiant dans l'un des deux CNSMD ou dans un Pôle supérieur, quelle que soit la discipline
- justifier d'un emploi d'enseignant de formation musicale dans un conservatoire classé par l'État.

Le diapason est autorisé durant toute la durée des épreuves écrites et orales.

Les relevés seront réalisés à partir d'enregistrements d'extraits du répertoire pour toutes formations instrumentales et/ou vocales.

Admissibilité : épreuve écrite le 30 juin 2022 de 9h30 à 12h30

- relevé de plan tonal (phrases, carrures, modulations et cadences) d'une œuvre ou extrait d'œuvre de forme classique (3 écoutes intégrales)
- relevé de thème avec basse chiffrée (musique tonale, 8 à 16 mesures, armure et métrique non données, notes de départ données, 6 écoutes intégrales)
- relevé de deux phrases non tonales (répertoires après 1900, esthétiques et timbres différents, notes de départ données, 4 écoutes par phrase)
- analyse d'une courte partition (époque comprise entre 1750 et 1950, sans écoute) avec questionnaire associé

Admission : épreuves les 6 et 7 juillet 2022 au conservatoire Jacques Ibert - 81 rue Armand Carrel 75019 Paris

Épreuves préparées

- Programme vocal et/ou instrumental libre d'une durée comprise entre 5 minutes minimum et 10 minutes maximum comprenant obligatoirement une pièce chantée avec paroles en s'accompagnant au piano (style et langue au choix du candidat, voir liste indicative dans le spécimen des épreuves)
- Polyrythmie associant une partie vocale et une/deux partie(s) de percussions corporelles (partition communiquée deux semaines avant les épreuves)

Les partitions du programme libre doivent être communiquées au jury.

Épreuves déchiffrées (temps de mise en loge égal à trois fois le temps de passage pour chaque épreuve)

- Mélodie sur le nom des notes ou sur vocalise (avec accompagnement au piano réalisé par un accompagnateur fourni par le CNSMDP)
- Lecture de quatre courts extraits tirés du répertoire vocal, symphonique ou de chambre (métriques et tempi différents, toutes clés et toutes transpositions possibles) que le candidat restituera selon différents modes d'expression proposés (restitution chantée, instrumentale ou parlée)

La mise en loge pour la mélodie déchiffrée se fait sans piano ; le diapason est autorisé.

Le jeu d'épreuves pour les lectures rythmiques est individuel ; les candidats peuvent l'annoter en loge.

Les candidats peuvent consulter sur le site du conservatoire un spécimen d'épreuves indicatives des formats et niveaux attendus.

Entretien avec le jury (10 minutes maximum)

# CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

PARCOURS D'ÉTUDES 2021-2022 | CYCLE SUPÉRIEUR DE  
FORMATION MUSICALE

*N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée qui ne sont pas ressortissants d'États francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.*

Les candidats admis en cycle supérieur de formation musicale peuvent être admis en cours d'analyse musicale B en fonction des places disponibles et après passage d'un test de répartition.

## EXAMENS

Contrôle continu ; examen écrit et oral en fin d'année.

### Contrôle continu (40% de la note finale)

Le contrôle continu est destiné à accompagner l'étudiant dans sa démarche personnelle de formation. Il prend en compte l'assiduité, la participation active aux cours, et les notes obtenues à divers travaux réalisés durant l'année (à titre d'exemple, et de manière non limitative : propositions et recherches de répertoire, relevés, analyses de partition, lectures rythmiques et polyrythmiques, réalisations instrumentales, réalisations harmoniques au clavier, interprétation de mélodies en s'accompagnant soi-même au piano, transposition...).

### Examen final (60% de la note finale)

Épreuves écrites

- Relevés : guidé par des consignes spécifiques, le candidat dispose d'un temps limité pour réaliser différents relevés, en utilisant son propre matériel de diffusion sonore (avec casque)
- Dépistages de fautes

Épreuves orales déchiffrées

- Sans mise en loge : déchiffrement chanté d'une mélodie tonale ou modale
- Avec mise en loge :
  - Mémorisation d'un fragment musical entendu avec restitution vocale ou instrumentale devant le jury
  - Déchiffrages chantés avec noms de notes et/ou paroles (avec accompagnement de piano réalisé par un accompagnateur fourni par le CNSMDP)
  - Réalisation de basse chiffrée au piano ou harmonisation d'une mélodie simple (au choix du candidat)

Epreuves orales préparées

- Interprétation polyphonique et/ou polyrythmique, en trio/quatuor vocal
- Exposé collectif (à 3 ou 4) autour d'une œuvre choisie en autonomie, avec éléments d'histoire et d'analyse, prolongements artistiques et pédagogiques possibles, et restitution musicale de certaines sections  
NB : Cet exposé sera accompagné d'un travail écrit examiné par l'équipe enseignante et évalué dans le cadre du contrôle continu

## RÉCOMPENSES

Prix de formation musicale, avec mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

Si l'étudiant.e qui obtient le Prix de formation musicale est déjà titulaire d'un diplôme du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, son diplôme aura le double intitulé « Diplôme xxx et de formation musicale ».